

Contribution au débat public sur le projet de parc éolien dans la Baie de St-Brieuc

Par Daniel Laguitton*

Mesdames et Messieurs,

À l'occasion du débat public concernant le projet de parc éolien dans la Baie de St-Brieuc, permettez-moi d'expliciter mon point de vue sur ce projet.

Pourquoi ce projet m'interpelle-t-il ?

Pour me situer par rapport à ce projet, voici en quelques mots les deux aspects de mon rapport avec la Baie de St-Brieuc, en commençant par son contexte biographique : natif des Côtes d'Armor, qui s'appelaient alors les Côtes du Nord, les années formatives de mon enfance ont été marquées par les quelques semaines que je passais chaque été dans la maison de ma grand-mère maternelle, au hameau de Tu-Es-Roc à Erquy. La route du Cap était alors pour moi un véritable tremplin vers la porte du monde tel que je l'imaginai, et la pointe des Châtelets était « mon île » chaque fois que je m'y laissais délibérément entourer par la marée. C'est là que j'ai appris à rêver à l'au-delà des apparences et des horizons parfois mornes et étroits du quotidien. Certains se souviennent sans doute de la chanson *Adélaïde*, de Jacques Debronckart, chantée notamment par les Frères Jacques, où l'on trouve ces lignes : « *Moi j'aime bien les gens qui sont de quelque part, Et portent dans leur cœur une ville ou un village, Où ils pourraient trouver leur chemin dans le noir* ». Un demi-siècle après mes dernières vacances scolaires à Tu-Es-Roc, je pourrais encore trouver mon chemin dans le noir sur les sentiers bordés d'ajonc et de bruyère et sur les rochers tapissés de berniques qui conduisent à la pointe des Châtelets. J'ai depuis longtemps franchi l'horizon ouest, dans la direction du Grand Léjon et du rayon vert que mon grand-père ne manquait pas de guetter du haut des dunes de Lourtouais dans les quelques secondes qui suivaient la disparition du soleil rougeoyant « dans la mer ». Établi en Amérique du Nord, je porte néanmoins encore en moi l'empreinte de l'esprit du Cap et le projet de développement du potentiel éolien de la Baie de Saint-Brieuc m'interpelle aussi directement que si je fréquentais toujours les chemins des douaniers.

À cet attachement affectif au trésor paysager du Cap d'Erquy et de la région, s'ajoute un autre intérêt, forgé, celui-là, durant ma vie adulte : je veux parler du lien indissociable qui nous relie tous et chacun intimement, que nous en soyons ou non conscients, au destin de la planète Terre. Nous faisons partie de l'arbre infiniment complexe de la biosphère, et une certaine inconscience nous a souvent amenés, tout au long de notre brève présence sur cette planète en tant qu'espèce, à scier les branches de cet arbre, y compris celles sur lesquelles nous sommes assis. En fait, le degré d'intégration et d'interdépendance qui prévaut dans cet arbre est tel que nous sommes tous et chacun assis sur toutes les branches à la fois. La notion d'empreinte écologique nous aide aujourd'hui à évaluer l'impact qu'ont nos activités sur cet

* Contribution au débat public concernant le projet de parc éolien dans la Baie de St-Brieuc
par Daniel Laguitton - 1 rue Principale Nord, Sutton Qc JOE2K0 Canada

arbre central de notre destinée, et nous savons, par exemple, expliquer la disparition de certaines civilisations autrefois prospères par le sciage des branches sur lesquelles elles avaient fait leur nid. Ainsi, selon certaines études, le déclin de la florissante civilisation sumérienne, experte en irrigation, serait dû, en partie, à la salinisation progressive des sols des campagnes mésopotamiennes qu'elle avait quadrillées d'un réseau de canaux qui faisaient sa fierté. Sous l'effet d'une évaporation intense, les sels dissous se seraient déposés et auraient progressivement stérilisé les sols. Sumer aurait donc été victime de son succès. Autre exemple, selon une thèse qui fait l'objet de vifs débats parmi les biologistes et les anthropologues, l'île de Pâques, célèbre pour ses statues monumentales scrutant le ciel, aurait été une oasis océanique luxuriante occupée par des nomades de la mer. En quelques siècles, l'île aurait été totalement déboisée sous l'effet combiné de l'inconscience écologique de ses habitants et des ravages d'un rongeur arrivé dans l'île avec eux. La population de l'île se serait alors effondrée.

Sans aller fouiller un passé hypothétique et des théories incertaines, les ravages du déboisement à Haïti et à Madagascar, pour ne nommer que ces deux pays, l'effondrement de plusieurs espèces de poisson sous l'effet de la surpêche, le réchauffement climatique et les multiples catastrophes environnementales et extinctions d'espèces directement provoquées par l'activité humaine au cours des cinquante dernières années, constituent autant d'exemples d'impasses écologiques engendrées par un manque de vision combiné à une cupidité sans bornes. Devant des photos de la surface désertique de la planète Mars, je me prends parfois à imaginer de futurs explorateurs venus d'une lointaine galaxie examiner une Terre devenue déserte et tenter de déterminer si la vie y a vraiment existé. L'arbre de la biodiversité est aussi complexe que fragile, et des interventions comme celle qui est proposée en Baie de Saint-Brieuc, aussi bien intentionnées soient-elles, méritent et exigent d'être examinées avec la plus grande circonspection et sous tous les angles avant d'infliger à cet arbre des dommages irréparables. C'est pour cette seconde raison, moins personnelle et sentimentale, moins locale et plus globale également, que je m'intéresse à l'impact environnemental du projet d'implantation de 100 éoliennes de quelque 145 mètres de hauteur ancrées par quelque 30 mètres de fond et reliées à une sous-station électrique en mer, puis au rivage, par quelque 120 km de câbles enfouis au large du Cap d'Erquy.

Ma première crainte est que les décideurs du projet soient à la fois juges et partie. En effet, tant que le développement proposé sera examiné principalement en tant que moteur économique régional et opportunité lucrative pour certaines industries, il me semble que les dés sont pipés et que la nature même de cette initiative qui devrait être fondamentalement régie par des critères d'ordre écologique est bafouée. Une économie qui ne reconnaît pas la primauté de l'intégrité écologique est une mystification dont les profits à court terme sont assurés de devenir des pertes à long terme. Malheureusement, comme le dit un vieux proverbe, « les parents boivent et les enfants trinquent » : profits et pertes, lorsqu'il s'agit de projets de cette envergure, sont malheureusement inégalement répartis entre les générations.

J'appuie fortement l'utilisation des énergies renouvelables, mais pas à n'importe quel prix, et devant le projet proposé et les nombreuses inconnues qui y sont associées, un couplet de la chanson « Pauvre pêcheur », de Luis Amade, chantée par Gilbert Bécaud, me revient en tête : « *Tu ressembles, vois-tu, à ce voleur poète Qui fabriquait, dit-on, il y a déjà longtemps Avec beaucoup de soins, car il était honnête,*

Des pièces de cent sous qui lui coûtaient dix francs » (cent sous valaient alors cinq francs). Il serait insensé de fabriquer de l'électricité dite « propre » dans un parc éolien dont l'empreinte écologique réelle serait plus lourde que celle d'autres options techniques ou d'autres choix de localisation géographique. Les intérêts économiques en jeu auraient-ils occulté le coût environnemental réel de ce projet ? Ce coût est-il connu ? Les promoteurs du projet travaillent-ils pour minimiser son impact écologique ou pour maximiser leurs profits ? Ces questions, et bien d'autres, valent d'être sérieusement posées et méritent des réponses sérieuses qui me semblent n'avoir pas été fournies.

Je m'interroge aussi sur la logique de croissance dans laquelle ce projet s'inscrit, alors qu'il devient de plus en plus évident que nos sociétés sont dans une impasse économique dont elles ne sortiront que par l'adoption d'une culture de la décroissance quantitative au profit d'une croissance qualitative. Voilà presque 50 ans que le Club de Rome a annoncé la fin de la récréation et que nous continuons de faire comme si nous n'avions pas entendu la cloche. Il y a aussi plus de 50 ans que Rachel Carson a publié son « Printemps silencieux » mais, quand on est aussi sourd, le silence ne dérange pas beaucoup. La présentation du projet dans le dossier du maître d'ouvrage et dans les documents connexes me semble relever davantage de l'opération de charme et de l'écoverdissement d'un autre projet de croissance quantitative presque conventionnel visant à répondre à des impératifs de croissance, à stimuler un secteur industriel, à créer de l'emploi, etc., que de l'implantation d'un développement qualitatif écologiquement intégré.

Je m'interroge enfin sur l'authenticité du processus de consultation publique (est-ce un hasard s'il s'appelle « débat » plutôt que « consultation »?) dans la mesure où il intervient à un stade du processus où bien des parties prenantes pourraient arguer qu'il en coûterait désormais « trop cher » de ne pas aller de l'avant, argument qui ne ferait que renforcer le soupçon évoqué plus haut qu'il s'agit davantage de faire des profits que des économies. Je n'adhère pas totalement au scepticisme assez généralisé exprimé dans plusieurs commentaires publiés sur le site internet de la Commission Nationale du Débat public (CPDP) au sujet de l'aspect peut-être plus symbolique que décisionnel du « débat ». Je sais que ce ne serait pas la première fois que l'on prétend consulter pour donner à un projet des allures démocratiques, glaner au passage quelques bonnes idées, et passer au stade de la mise œuvre avec, en cas d'opposition tardive ou de pépin, l'excuse d'avoir « consulté ». Deux images me viennent en tête lorsque je me laisse gagner par le sentiment d'impuissance de maints intervenants devant le projet en marche : celle d'un anonyme Chinois devant les tanks en route vers la place Tiananmen et celle, éoliennes obligent, d'un Don Quixote face aux moulins à vent.

Quoi qu'il en soit, je salue la mise en place du remarquable site Web de la CNDP, et, en contribuant à ce processus public de réflexion, je prends résolument le risque de la confiance.



Impacts environnementaux

En parcourant l'exposé complet du projet, préparé par Ailes marines et accessible à l'adresse <http://www.debatpublic-eoliennesenmer22.org/docs/pdf/dmo-ailes-marines-complet.pdf>, j'ai été frappé par l'évident conflit d'intérêt manifesté tout au long de ces quelque 132 pages et par un manque d'objectivité. On ne s'attend pas, bien-sûr, à ce que le maître d'ouvrage pressenti aille fouiller bien loin dans les impacts négatifs du projet sur l'environnement et, à ma connaissance, aucun autre document disponible ne semble se pencher spécifiquement sur cet aspect. Le souci majeur des auteurs du document en question est évidemment de faire mousser le projet et d'en faire miroiter des retombées apparemment bénéfiques pour l'homme, notamment au niveau des emplois, retombées particulièrement attrayantes en période de crise économique où le projet fait figure d'initiative majeure au niveau des infrastructures. Sur les 132 pages du dossier du maître d'ouvrage, environ 1200 mots sont consacrés à l'impact du projet sur la faune marine ou aérienne, et ils consistent à minimiser l'importance de ces impacts. Le principe est le même que lors de la justification de projets chimiquement polluants : on insiste pour se situer sur des échelles relatives bien en-deçà de seuils considérés comme « raisonnables », « sécuritaires » et « légaux ». La Baie de St-Brieuc est pourtant une région qui devrait être particulièrement sensibilisée au fait qu'une somme de taux de polluants azotés et phosphorés d'origine agricole et domestique respectant tous des seuils « raisonnables, sécuritaires et légaux » peut aboutir à des phénomènes aussi massifs, nocifs et concrets qu'une « marée verte ». Quelle sera la somme synergétique des impacts minimes décrits dans la présentation du projet ? Je crois que personne ne le sait et je ne suis pas certain que l'on soit tellement pressé de le savoir.

Les éoliennes tuent, chaque année, des milliers d'oiseaux. Minimiser ce fait en comparant ce nombre à celui des oiseaux tués par les chats domestiques ou par les collisions avec des structures urbaines ou les véhicules automobiles est aussi aberrant et cynique que de minimiser une guerre qui ne ferait « que » 100 000 morts par rapport à une autre où il y en aurait 40 millions. Les oiseaux tués par les éoliennes s'ajoutent à ceux qui périssent chaque jour des suites de l'activité humaine et cet impact ne disparaît pas sous la magie d'un relativisme statistique. À titre indicatif, un projet de parc éolien de dimension comparable (94 éoliennes), aux États-Unis, défraie les manchettes depuis qu'il a été révélé que les responsables du projet ont discrètement demandé une dérogation à la sévère loi sur la protection de l'aigle à tête blanche, et espèrent recevoir des autorités responsables de la protection de la faune la permission de tuer (accidentellement) 3 aigles, en moyenne, par année. Un autre parc éolien, situé à Altamont Pass, en Californie, a le triste honneur d'être à la fois un des parcs éoliens les plus anciens et les plus meurtriers du monde : plusieurs milliers d'oiseaux y meurent chaque année, frappés par les pales de ce hachoir éolien (<http://www.livescience.com/31995-how-do-wind-turbines-kill-birds.html>). On aura vite fait de relativiser la chose en arguant que ce parc est ancien et comporte plus de 4000 éoliennes alors que la probabilité de collision avec les grandes éoliennes modernes est beaucoup plus faible, mais n'est-ce pas, là aussi, banaliser les « petites guerres » en les comparant aux grandes hécatombes ? Pour en revenir au parc éolien de la Baie de St-Brieuc, lorsqu'un banc de lançons (s'il y en a encore) aura la mauvaise idée de traverser la zone du parc d'éoliennes, il n'est pas difficile d'imaginer la scène des oiseaux de mer plongeant pour se nourrir et reprenant de l'altitude au milieu des pales. Et qu'arrivera-t-il chaque fois qu'un bateau de pêche escorté par un nuage de mouettes passera près de la zone ? Il faudrait bien y penser.

Mesure suggérée : Rendre obligatoires la tenue d'un registre officiel public des impacts sur la faune et la déclaration de toute incidence observée sur la faune tout au long du projet, et contraindre les compagnies qui retireront des bénéfices financiers du projet à compenser ces impacts par une contribution financière substantielle et efficace à des organismes et à des mesures de protection de la faune.

Je m'interroge aussi sur le presque silence entourant l'impact de l'enfouissement (ensouillage) des quelque 120 km de câbles du parc éolien. On va creuser au fond de la mer, outre les 400 puits d'ancrage des éoliennes quadripèdes, 120 kilomètres de tranchées d'une largeur de 60 cm et d'une profondeur pouvant varier de 80 cm à 1 m 50 de profondeur. Cela représente le déplacement d'un volume de l'ordre de 100 000 mètres cubes de sédiments, soit un tas conique dont la base est approximativement de la superficie d'un terrain de football et d'une hauteur de plus de 30 mètres. Ce n'est tout de même pas banal ! Le volume de sédiments remis en suspension au gré des marées et des courants pourrait avoir de sérieux impacts négatifs tant sur la faune marine que sur le littoral et il me semble insuffisant de se contenter d'espérer que cela ne dérange personne. L'expression « *autant que possible* » (incluant quelques variantes synonymes), utilisée une quinzaine de fois dans le dossier du maître d'ouvrage, donne une mesure du flou et des risques non maîtrisés entourant ce projet.

Un parc éolien pour 5 minutes d'électricité par jour !

Il est utile d'examiner ce projet dans une perspective globale avec quelques chiffres. Pour avoir un ordre de grandeur, situons d'emblée rapidement la consommation d'électricité en France. « *En 2012, la consommation d'électricité française a atteint 489,5 TWh, soit 2,1% de plus qu'en 2011* », indique le gestionnaire de réseau RTE qui poursuit : « *Si les niveaux n'atteignent pas ceux de 2010 (513,2 TWh), ils reprennent la courbe de progression stoppée par la crise* ». (<http://www.actu-environnement.com/ae/news/consommation-production-electricite-charbon-pointe-17587.php4>). Pour ne pas se laisser intimider par les grandes formules et les chiffres dépassant notre échelle, notons qu'un TWh est un terawattheure, qui est la même chose que 1000 gigawattheures (GWh), que 1 million de megawattheures (MWh), et que 1 milliard de kilowattheures (KWh). Ces mesures de la consommation électrique combinent la puissance consommée (en watts) et la durée de consommation (en heures). Une consommation d'électricité de 489,5 TWh signifie donc aussi 489,5 millions de megawattheures, ce qui, pour une population française arrondie à 65 millions d'habitants, représente (489 500 000 / 65 000 000=) 7,530 MWh par personne. Ce chiffre varie d'une année à l'autre en fonction des conditions climatiques et de l'activité économique, et il est évalué à 7,729 MWh pour l'année 2010 dans les banques de données sur la consommation électrique en France (<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/FRA/fr/EG.USE.ELEC.KH.PC.html>).

Les 500 mégawatts de puissance installée du parc éolien proposé représentent donc une production annuelle théorique de (500 MW x 24 heures x 365,25 jours =) 4 383 000 MWh d'électricité, soit 4383 GWh, chiffre que le maître d'ouvrage corrige prudemment à 1750 GWh en appliquant un facteur de rendement des équipements de 40%, compte-tenu du fait que les éoliennes ne tournent ni ne fonctionnent au maximum de leur capacité 100 % du temps. Le dossier du maître d'ouvrage, en page 19, chiffre le « facteur de charge » (c.-à-d. le rendement par rapport à la puissance installée), entre 34 % et 46 %. La production électrique du parc pourrait donc se situer entre 1490 et 2016 GWh (si tout va comme prévu). Le dossier du maître d'ouvrage affirme encore : « *Avec 500 MW de capacité installée et 1750 GWh de production annuelle, le projet a pour objectif de fournir l'équivalent de la consommation de 790 000 habitants (chauffage compris), soit 8,1% de la consommation totale en 2010 d'électricité de la Bretagne* ». Ces chiffres doivent absolument être corrigés car, si le chiffre 8,1% de la consommation totale de la Bretagne en 2010 (21 700 GWh) est théoriquement « exact », en faire l'équivalent de la consommation électrique de 790 000 habitants est une affirmation qui ne vise qu'à donner au projet des proportions « énergétiques » qu'il n'a pas en ne parlant que de la consommation domestique sans le

dire. La précision « *chauffage compris* » ne fait qu'accentuer l'impression que tout est inclus ! En réalité, la consommation « domestique », au sens habituel du terme, ne désigne que l'électricité mesurée par les compteurs résidentiels, et ne représente que moins d'un tiers de la consommation électrique totale qui inclut l'électricité requise pour la production des biens de consommation, pour la construction et l'opération des infrastructures domestiques, publiques et industrielles et pour l'alimentation de plusieurs autres activités énergivores ! L'électricité consommée à l'échelle nationale l'est pour tous et, dans une perspective globale d'évaluation d'un projet de parc éolien, il n'y a aucune raison de se situer seulement par rapport à la consommation domestique, sinon pour produire des chiffres « appétissants ». Le chiffre avancé de 790 000 habitants relève donc de la promotion des ventes dans une société de consommation où l'on a tendance à glisser une fraction importante de la réalité sous le tapis. Notons aussi, en passant, que la notion très relative de consommation électrique « régionale » ou même « nationale » se prête assez bien à une sorte de koan zen, ces courtes questions sensées déstabiliser le mental rationnel trop ancré dans ses convictions : un Breton qui utilise un ordinateur portable fabriqué en Chine dans un TGV qui roule entre Brest et Paris sur des rails fabriqués en Italie utilise-t-il de l'électricité bretonne, française, chinoise ou Italienne ?

À raison de 7,729 MWh de consommation globale par habitant, les 1750 GWh du parc éolien représentent la consommation RÉELLE de $(1\ 750\ 000 / 7,729 =)$ 226 420 habitants et non celle de 790 000 habitants ! Une exagération de 350 % ! Ces chiffres seront encore plus bas si le facteur de charge est inférieur à 40 %, et il est intéressant d'observer, dans certains documents de promotion de l'industrie nucléaire, l'affirmation que l'efficacité moyenne des éoliennes serait plus proche de 25 % ou même de 20 % que des 40 % utilisés dans le dossier du maître d'ouvrage. Si le facteur de charge tombe à 30%, la taille théorique de la population desservie tombe, elle aussi, à un modeste 170 000 habitants !

Il reste donc à justifier tout ce chambardement (auquel il faut ajouter celui de la phase de démantèlement du site dans seulement 20 ans!) pour couvrir, tout au plus, la consommation de 226 420 des 65 586 000 habitants de la France, soit 0,345 % de la population, ou, ce qui revient au même, 0,345 % de la consommation totale d'électricité en France. Ce 0,345 % équivaut aussi, en moyenne, à seulement $(24 \times 60 \times 0,345 / 100 =)$ cinq minutes (oui, 300 secondes!) de consommation électrique nationale par jour ! **L'électricité produite par le parc éolien proposé sera, au mieux, l'équivalent de cinq minutes de consommation nationale d'électricité par jour !** Cette image vaut qu'on y réfléchisse.

On peut donc figurativement parler de « coup d'épée dans l'eau », mais ce coup d'épée laissera aussi un sillon d'au moins 120 km de longueur sur des fonds marins déjà passablement labourés et sera associé à un éventail de risques qui ne semblent pas avoir été évalués !

Au lieu de se situer dans une logique de croissance alors que l'évidence est désormais incontournable qu'il va falloir passer, de gré ou de force, à une logique de décroissance, si l'on aborde le parc éolien en termes d'économies d'électricité, un engagement à réduire de 0,345 % la consommation nationale d'électricité en France rendrait ce parc éolien parfaitement inutile du point de vue quantitatif et il resterait à débattre de sa pertinence dans le cadre d'un virage nécessaire vers des énergies « propres » et renouvelables. En ne tenant compte que de la population de 3 200 000 de la Bretagne en 2012 et en utilisant la consommation moyenne nationale par habitant, une réduction de consommation équivalente à la puissance fournie par le parc éolien exigerait une réduction de consommation

électrique de $(1\,750\,000 / 3\,200\,000 =) 0,547$ MWh par habitant de la Bretagne, soit 7% seulement de la consommation réelle d'électricité par habitant. Dans la mesure où le rapport consommation domestique sur consommation globale utilisé dans le dossier du maître d'ouvrage est d'environ 29 %, une économie d'électricité globale de 7 % en Bretagne s'obtient également en y réduisant la consommation domestique de $(7 \times 100 / 29 =) 24,14$ %. À titre indicatif et anecdotique, en 1975, je travaillais dans un important laboratoire de recherche, aux États-Unis, lorsque des directives concernant l'importance d'économiser l'électricité furent émises par la haute direction. Après un an de vigilance de tous les employés, par des gestes aussi simples que d'éteindre la lumière lorsqu'elle n'était pas nécessaire, le bilan de l'initiative fut une baisse quasi instantanée de 25 % de la consommation électrique locale du site du laboratoire !

Mesure suggérée : Si le projet va de l'avant, les compagnies responsables du projet devraient être légalement contraintes de financer, tout au long du projet et jusqu'à son démantèlement complet, des initiatives de sensibilisation visant à réduire la consommation électrique et à en mesurer l'impact de manière à viser une réduction globale de la consommation électrique de 7% en moyenne en Bretagne ou de 0,345% dans l'ensemble de la France.

Le démantèlement : comment, combien, par qui, et qui paiera ?

Je suis particulièrement sceptique concernant la phase de démantèlement et de remise en état du site après 2040. Les exemples abondent de projets d'exploitation des ressources où les coûts de remise en état des sites sont tout simplement refilés à la collectivité et ne sont pas chiffrés lors de l'évaluation des projets. Qu'il suffise de mentionner ici le nom de Brennilis. Nous vivons encore dans une culture de l'illusion du bas prix, et les initiatives visant à calculer le coût réel de nos habitudes de consommation en intégrant les coûts de démantèlement et de recyclage des matériaux et de remise en état des sols ou de l'environnement (« autant que possible », dira-t-on encore une fois !) en sont encore à leur balbutiement. On peut parier que bien des réacteurs nucléaires n'auraient jamais été construits si le coût de leur démantèlement avait été correctement évalué et comptabilisé au départ. Cessons donc d'hypothéquer l'avenir des générations qui nous suivront et de marcher au tambour des marchands d'illusion avec leur slogan « achetez maintenant, payez plus tard ». La formule est largement discréditée, car c'est à elle que les individus comme les nations doivent une dette aujourd'hui si douloureuse.

Mesure suggérée : Les coûts de démantèlement doivent être évalués par des instances indépendantes et les procédures à suivre clairement établies. De solides garanties financières devraient être exigées des compagnies responsables du projet concernant la phase de démantèlement d'un tel site. La Baie de St-Brieuc devrait être représentée au dossier en tant que « créancier privilégié » par une personne morale et être dédommée de manière significative advenant une faillite, en cas de catastrophe associée au parc éolien ou en cas de démantèlement incomplet ou inadéquat.



Photos tirées de 2 sites Web sans en endosser le contenu : <http://energyindepth.org/marcellus/the-wind-still-blows-us-in-the-direction-of-natural-gas/> et <http://www.minnesotansforglobalwarming.com/m4gw/2011/03/canadian-wind-turbine-kills-10-birds-and-bats-a-day.html>

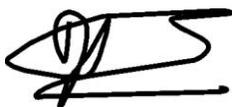
Conclusion

Pour conclure, je suis d'avis que l'ampleur des impacts et des risques inconnus associés à ce parc éolien situé en zone environnementale fragile et exposé à des phénomènes météorologiques de plus en plus extrêmes ainsi qu'à des collisions marines potentiellement dévastatrices, dans le seul but de produire, pendant seulement 20 ans, l'équivalent de la consommation électrique moyenne de quelque 200 000 personnes ou de la consommation nationale d'électricité pendant 5 minutes par jour, jette le doute sur son bien-fondé. Je déplore les efforts déployés dans le dossier du maître d'ouvrage pour rassurer le public face à des risques inconnus et, surtout, pour donner au projet une importance énergétique relative qu'il n'a pas. L'affirmation que le parc fournira l'électricité équivalant à la consommation de 790 000 habitants (chauffage compris) relève de la poudre aux yeux. Quelle que soit l'issue de ce débat public, je souhaite à tous les intervenants et à leurs enfants que ce projet ne passe pas à l'histoire comme un autre exemple de développement irréfléchi, voire aberrant. Ce ne serait pas la première fois que des « experts » prennent des décisions « ronflantes » (et lucratives) dont les retombées s'avèrent dramatiques à long terme, en particulier pour l'environnement. Il serait injuste que les générations futures en paient la facture et se demandent pourquoi les responsables de la construction de ce parc éolien avaient si cavalièrement ignoré l'avertissement de Prévert : « il ne faut pas laisser les intellectuels jouer avec les allumettes ... »

Je suis également conscient que c'est du pays des sables bitumineux, pays qui s'est de surcroît retiré unilatéralement des accords de Kyoto, et pays de la « chasse » aux phoques, que j'écris ces lignes destinées à ceux qui, dans ma Bretagne natale, examinent en ce moment le bien fondé d'un projet lourd de conséquence à plusieurs niveaux. Je n'ai vraiment pas à regarder de l'autre côté de l'Atlantique pour trouver matière à indignation et ce n'est pas ce que j'ai voulu faire ici. Les éoliennes de la Baie de St-Brieuc sont des lucioles de petite peinture comparées au Bigfoot monstrueux qui ravage l'Ouest canadien jour et nuit pour en faire un nouvel « émirat érable ». Comme je l'ai clarifié plus haut, si j'ai quand même choisi d'exprimer mes réserves face à ce dossier de parc éolien, c'est essentiellement par fidélité que je l'ai fait, fidélité au sublime espace de dialogue entre la terre et la mer qu'est le Cap d'Erquy, et fidélité à une planète déjà irréversiblement altérée par les incorrigibles énergivores que nous sommes. L'un et l'autre sont uniques et indissociables et méritent d'être traités comme un patrimoine irremplaçable. Je souhaite que le débat public en cours conduise, en ce sens, à des décisions éclairées.

Pour clore sur une touche d'ironie, je suggère enfin que les circuits touristiques qui ne manqueront pas de proliférer autour du parc éolien, si le débat public ne conduit pas les autorités responsables à y renoncer, adoptent un emblème représentant figurativement des éoliennes déguisées en étoiles de mer. Les opposants au projet et les sceptiques auront au moins la consolation d'y voir le symbole d'une faune marine « empalée » sur l'autel de la technocratie.

Respectueusement,



Daniel Laguitton
Sutton Qc Canada

